



ma ville

Le magazine de Merlimont

Décembre 2017

DOSSIER

Tour d'horizon
des projets
2018

//10





Chères Merlimontoises, chers Merlimontois,

Dans quelques jours, nous fêterons Noël. Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Puissiez-vous, puissions-nous, profiter pleinement de ces moments précieux en famille et laisser la magie de Noël s'emparer de nos cœurs.

Le 5 janvier, à la salle polyvalente, je vous convie à la traditionnelle cérémonie d'échange des vœux. À ceux que je ne verrai pas à cette occasion, j'adresse mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2018. Avec l'aide précieuse de mon équipe municipale et du personnel de notre collectivité, je mettrai tout en oeuvre pour répondre aux attentes qui sont les vôtres, dans un contexte malheureusement de plus en plus contraint.



La fin de l'année a été marquée par de fortes tensions au sein de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM). Plusieurs de mes collègues maires de communes de l'ex CCMTO, ont fait connaître par voie de presse leur souhait de quitter l'Agglomération pour créer deux entités indépendantes. Dès que j'ai eu connaissance de ces tensions, je me suis empressée d'inviter les uns et les autres à se mettre autour d'une table afin d'évoquer les sujets majeurs et le projet du territoire. Monsieur le Préfet, via Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Montreuil, a engagé une médiation. Je souhaite que cette médiation aboutisse favorablement car il en va de l'intérêt de tous.

Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer devant la presse, une fusion doit être une union des forces et des moyens et non une opposition de nos territoires. Cela implique donc une confiance et un respect réciproques. Il ne peut être question de porter des jugements sur les choix opérés antérieurement mais de tout mettre en oeuvre pour faire naître un nouvel esprit communautaire qui soit profitable à l'ensemble des habitants de nos 46 communes. Pour ma part, je m'attacherai à ce que chacun fasse un pas vers l'autre afin de trouver une issue positive à une situation qui ne peut se prolonger.

Bonnes et heureuses fêtes de fin d'année, excellente année 2018 avec un peu d'avance. Soyons fiers et heureux, collectivement, de vivre à Merlimont !

Votre Maire,
Mary Bonvoisin



Édito

Sommaire

Bloc-notes 4

Infos 5
pratiques

7
Cadre
de vie

9
Vie municipale

10 DOSSIER

16
Agenda

18 Méli-Mélo
de photos

CENTENAIRE de la guerre 14-18

Les Sages disent souvent que les Hommes feraient bien de s'enrichir des leçons du passé... Et c'est justement pour ne pas oublier ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie et ces événements meurtriers qui ont façonné notre histoire, que nous avons l'obligation de faire perdurer le devoir de mémoire. Le 11 novembre 2018, nous commémorerons le 100^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Mary Bonvoisin, maire de Merlimont, a souhaité donner une connotation particulière au Centenaire de la fin de la "Der des Der"... Aussi a-t-elle confié à Cécile Miotti, adjointe à la vie associative, culture et patrimoine, l'animation d'un groupe de travail. Composé de passionnés d'Histoire, de généalogistes et de Merlimontois qui ont souhaité s'investir dans le devoir de mémoire, ce groupe de travail se réunit régulièrement depuis quelques mois déjà. Reçus récemment en mairie par Madame le Maire, ces passionnés ont pu montrer l'avancée de leurs travaux. Rendez-vous dans quelques temps pour de plus amples informations... En attendant, si vous souhaitez participer à ce groupe de travail ou si vous possédez des documents, lettres, photos ou objets datant de la Première Guerre mondiale, n'hésitez pas à vous rapprocher de Cécile Miotti en mairie de Merlimont.



PACS

Simple et rapide

Depuis le 1^{er} novembre, les mairies sont habilitées à enregistrer les demandes de PACS. Plus besoin de vous rendre au tribunal, désormais il vous suffit de vous rapprocher du service état civil.

PERMIS ET CARTE GRISE

Vos démarches en ligne

C'était déjà le cas pour vos demandes de cartes d'identité et de passeports, désormais il en sera de même pour les permis et les cartes grises. Depuis le 6 novembre, plus question de frapper à la porte des préfectures ou sous-préfectures, toutes les démarches se font sur internet via le site de l'Agence nationale des titres sécurisés : ants.gouv.fr.

RAPPELS

Listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales sont recevables en mairie jusqu'au samedi 30 décembre 2017. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Pensez également à signaler votre changement d'adresse pour ne pas être radié !

Déchets verts

De novembre à janvier, le ramassage des déchets verts s'effectue tous les 15 jours. Attention, il n'y a pas de ramassage en février !

PRIME ISOLATION

Qu'est-ce que c'est ?

L'État a mis en place une Prime Isolation permettant aux foyers les plus modestes de réaliser leurs travaux d'isolation pour 1€ symbolique, tout en leur faisant économiser 30% sur leur facture énergétique. Pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette offre, rendez-vous sur : www.prime-isolation.fr. Il vous suffira de remplir en ligne le test d'éligibilité.

THÉ DANSANT

À vos agendas !

Le thé dansant organisé à Merlimont durant la Semaine Bleue, en octobre, avait dû être annulé. Bonne nouvelle, il est reporté au 18 février et animé par la pétillante accordéoniste Magali. Rendez-vous à la salle polyvalente, à partir de 14h30.

Quelles solutions ?

pour les problèmes de réception des chaînes de télévision

Pourquoi notre poste de télévision ne fonctionne plus ? Comment expliquer cette mauvaise réception ? Après consultation de l'Agence Nationale des Fréquences, l'ANFR, voici ce que nous sommes en mesure de vous dire :

4G et TNT ne font pas bon ménage



Les opérateurs de téléphonie mobile développent leurs services de 4^e génération (la 4G) sur l'ensemble du territoire. Dans certains cas, le déploiement de la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place auprès des téléspectateurs.

Le dispositif d'intervention

- Cas n°1, vous résidez en habitat collectif, signalez vos perturbations TNT à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble qui appellera le : **0 970 818 818** (appel non surtaxé).
- Cas n°2, vous résidez en habitat individuel, appelez le : **0 970 818 818** (appel non surtaxé).

Un diagnostic réalisé par des téléopérateurs permettra de confirmer ou non que les mises en service 4G sont à l'origine du brouillage.

En cas de brouillage avéré de votre télévision par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic) serez rappelé, dans les jours qui suivent votre appel pour programmer l'intervention d'un antenliste.

Pour contacter l'ANFR et être informé des actions menées, appelez le 0 970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h) ou rendez-vous sur www.recevoirlatnt.fr

Réseau de Lecture publique : les médiathèques du territoire vous ouvrent leurs portes

Le réseau de Lecture publique est une compétence de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, la CA2BM. En tant qu'habitant de ce territoire vous disposez donc de services gratuits.

Mercredi : 9h - 18h / Jeudi : 14h - 18h
Vendredi : 10h - 12h - 14h - 18h
Samedi : 10h - 12h - 14h-17h

Conchil-le-Temple

61 rue de la Mairie / 03 21 81 24 73

Pendant les périodes scolaires

Lundi : - / Mardi : 16h - 18h

Mercredi : 14h - 18h

Jeudi : 16h - 18h

Vendredi : 16h - 18h

Samedi : 10h - 12h - 14h-17h

Dimanche : -

Pendant les vacances scolaires

Lundi : - / Mardi : 14h - 18h

Mercredi : 14h - 18h

Jeudi : 14h - 18h

Vendredi : 14h - 18h

Samedi : 10h - 12h - 14h-17h

Rang-du-Fliers

90 rue de l'Église / 03 21 89 49 48

Pendant les périodes scolaires

Lundi : - / Mardi : 16h - 18h

Mercredi : 14h - 18h / Jeudi : 16h - 18h

Vendredi : 16h - 18h

Samedi : 10h - 12h - 14h-17h

Les médiathèques

Berck-sur-Mer

50, rue Gabriel Péri / 03 21 89 49 49

Lundi : - / Mardi : 14h - 19h

Pendant les vacances scolaires

Lundi : - / Mardi : 14h - 18h

Mercredi : 14h - 18h / Jeudi : 14h - 18h

Vendredi : 14h - 18h

Samedi : 10h - 12h - 14h-17h

Inscription

Pour vous inscrire, vous devez vous présenter dans l'une des médiathèques avec :

- une pièce d'identité (ou le livret de famille pour les enfants, accompagné de la pièce d'identité d'un parent)
- un justificatif de domicile récent.

Pour les habitants de la CA2BM (résidents principaux, résidents secondaires, locataires d'un mobil home plus de 6 mois consécutifs dans l'année) **l'inscription est gratuite pour un an, de date à date.**

Pour les vacanciers, l'inscription est de 5€ pour un mois, de date à date. La carte d'utilisateur est nominative. Coût d'une carte perdue à refaire : 5€.

Quelles sont les démarches pour obtenir un logement social ?

Toute personne qui souhaite obtenir un logement social doit constituer un dossier. Un seul formulaire doit être déposé pour les demandes effectuées sur une ou plusieurs communes situées dans un même département. La demande est donc unique et départementale. Après dépôt du dossier complet, un numéro d'enregistrement est délivré au demandeur.

Obtenir un dossier de demande de logement

Le dossier peut être téléchargé sur le site :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

ou retiré auprès des bailleurs sociaux dans les guichets enregistreurs (voir détails ci-dessous).

Pour enregistrer la demande de logement social vous pouvez :

1. L'enregistrer via le Portail Grand Public sur www.demande-logement-social.gouv.fr

À partir de ce site, il est possible de modifier mais aussi de renouveler sa demande. Il est possible de se faire accompagner par un guichet enregistreur pour finaliser la demande (pour y ajouter des pièces justificatives par exemple). Pour tout ajout de pièces justificatives, il est également possible de le faire via l'application "Ma demande de logement social" (à partir de cette application, le demandeur peut photographier ou envoyer des documents en PDF).

2. La déposer chez un bailleur social présent sur le territoire

Liste des bailleurs sociaux les plus proches de la commune de Merlimont :

- **Vilogia Logis 62**, arrondissement de Montreuil, 8 Rue des Juifs, 62170 Montreuil / 03 21 90 20 00

- **Habitat Haut-de-France**, agence de Berck, 120 Rue de l'impératrice, 62600 Berck / 03 21 89 09 80

- **Pas-de-Calais Habitat**, agence d'Étaples, 13 rue de la Pierre Trouée, 62630 Étaples
N° Azur : 0810 62 10 62

Toute demande peut être enregistrée chez n'importe quel bailleur social et n'importe quel guichet enregistreur tant que cela concerne le département.

3. La déposer dans un guichet enregistreur

Les mairies de Berck, Étaples, Montreuil et le Touquet sont guichets enregistreurs.

Les documents à fournir pour votre demande de logement :

- Le dossier de demande de logement dûment complété,
- Une copie de votre carte d'identité recto-verso (ainsi que du conjoint ou de la conjointe),
- Votre avis d'imposition de l'année N-1 et N-2,
- La copie du livret de famille.

Une fois enregistrée, le demandeur recevra son attestation d'enregistrement directement dans sa boîte aux lettres s'il a fait sa demande via un bailleur social ou un guichet enregistreur et via courriel s'il a enregistré sa demande sur le Portail Grand Public.

Quelle est la durée de validité de ma demande de logement ?

Tant que vous n'avez pas été attributaire d'un logement, vous devez renouveler celle-ci une fois par an, à la date anniversaire de l'enregistrement (un mail, un sms ou un courrier sera envoyé un mois avant). Le cas échéant, la demande sera radiée et vous perdrez votre ancienneté.

Comment est attribué un logement social ?

L'attribution d'un logement à un demandeur s'effectue au sein de la commission d'attribution (la CAL). Celle-ci est composée du bailleur, du maire de la commune où se trouve le logement et des représentants des locataires par exemple. Le choix du candidat s'effectue selon des critères de ressources, de priorité et d'ancienneté de la demande.

Comment suivre l'avancée de ma demande ?

Durant l'année 2018, des services supplémentaires viendront enrichir le Portail Grand Public : le demandeur pourra suivre les principales étapes du traitement de sa demande (propositions, attributions...) et le numéro unique d'enregistrement deviendra national.

En mairie de Merlimont, Madame Joëlle Hodicq vous accueille pour tout renseignement.

Nuisances sonores ou visuelles, dépôts sauvages, ces troubles du voisinage qui vous gâchent la vie

Que l'on habite en appartement ou dans une maison, que l'on soit locataire ou propriétaire, nous sommes tous susceptibles de causer ou de subir des troubles de voisinage.

Mais qu'est-ce qu'un trouble du voisinage ?

Un trouble se définit comme une action envers la jouissance d'autrui : une nuisance, un dérangement, un désordre, une manifestation anormale... Pour qu'il y ait trouble, il doit y avoir perte de jouissance, donc création d'un dommage. Le dommage est un préjudice subi. Il résulte de la violation d'une loi, d'une réglementation, d'un contrat...

Il existe deux catégories de **voisinage** :

- le voisinage lié à la cohabitation, à la vie en société
- le voisinage lié à la propriété foncière, au droit de jouir de sa propriété.

Le **trouble de voisinage** est donc un dommage anormal créé au voisin, qui oblige l'auteur du trouble à dédommager la victime du préjudice subi.

Exemple : l'acquéreur d'une maison de campagne ne peut invoquer le chant du coq matinal comme un trouble anormal de voisinage ; quand bien même le chant du coq le réveillerait aux aurores, c'est un bruit normal dans une zone rurale.

Autre exemple, pour la commune de Merlimont : votre voisin utilise tous les dimanches sa tondeuse entre 7h et 8h du matin. Pourtant, un arrêté municipal autorise les travaux de jardinage et de bricolage du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h30. Votre voisin cause donc un trouble anormal de voisinage en ne respectant pas la réglementation municipale, destinée à garantir votre repos.

Les procédures

1.La négociation à l'amiable

Cette démarche est la première à privilégier. Vous vous devez de tenter une négociation avec votre voisin par voie orale, puis par courrier, pour ne pas froisser d'entrée de jeu votre voisin. Si cette tentative échoue, le policier

municipal est à votre disposition. À Merlimont, Hubert Lelièvre (03 21 94 72 18), peut vous recevoir, il sera à votre écoute pour essayer de remédier au conflit.

2.La médiation

Vous avez épuisé tous les moyens d'une négociation à l'amiable et malgré l'intervention du policier municipal, la gêne persiste. Rapprochez-vous du conciliateur de justice, il effectue des permanences dans les Points d'Accès au Droit d'Étaples (03 21 89 67 30) et de Berck (03 21 89 90 41). Si les choses se passent bien, vous arriverez à une solution de consensus que le conciliateur traduira par un constat d'engagement signé de vous et de votre voisin.

Notez que pour les troubles avec l'administration, vous pouvez contacter le médiateur de la République, ce dernier effectue des permanences en préfecture.

3.La justice

Vous n'avez trouvé aucune solution, il est temps pour vous d'engager une procédure juridique. Pour le bruit, vous pouvez porter plainte soit directement auprès du procureur de la République, soit à la gendarmerie ou au commissariat de police. Mais l'inscription de votre démarche sur la main courante ne constitue pas un dépôt de plainte. Constat d'huissier, pétitions, témoignages, certificat médical... seront vos bases de travail afin d'apporter la preuve des faits que vous avancez devant la justice. Oui mais voilà, vous vous trouvez désormais face à un imbroglio de tribunaux. De quel ressort est votre cas ? Pourrez-vous agir sans avocat ? Tout dépend du montant des intérêts et dommages que vous sollicitez et de la nature du problème.

-Si c'est votre voisin qui vous cause un trouble et que la somme en jeu est inférieure à 1500 euros, il faut vous adresser au juge de proximité.

-De 1500 à 7600 euros, c'est le tribunal d'instance qui est compétent.

-Si le montant de votre litige est supérieur à 7600 euros, il faut vous adresser au tribunal de grande instance et vous faire assister d'un avocat.



Merlimont, une ville en mouvement

Si la requalification du front de mer, l'aménagement urbain du secteur plage et plus généralement l'amélioration du cadre de vie (propreté, fleurissement, stationnement, sens de circulation...) font l'objet de l'attention de l'équipe municipale, il en va de même pour le coeur de ville qui, depuis 2012, poursuit son attractivité.

Garantir le bien vivre des administrés est l'essence même de l'engagement de l'équipe municipale qui se prolonge aussi par la préparation de l'avenir. Débuté en 2012 par l'aménagement des cellules commerciales municipales Place des Commerces (Elitane, Brodbeck, L'Un des Sens, Choux-Choux) à proximité de la pharmacie, en parallèle du lotissement créé allée des Courlis, le dynamisme du village s'est accentué étape par étape avec : la création du premier giratoire en lieu et place des feux tricolores, avec l'installation de nouveaux commerces face aux cellules municipales (Axa, L'opticien Nicolas Malaquin, Pat'Blanche, Midas, Stock Outlet), par l'agrandissement de Leroy Merlin, la démolition de l'ancienne Poste, l'installation du DAB Place de la Haye et par la création du grand giratoire sur la RD 940. Prochainement, c'est une enseigne nationale qui viendra compléter ce dynamisme. En effet, le magasin Gifi ouvrira ses portes dans les anciens locaux de Logial au printemps prochain.

Il est indispensable pour la commune de maintenir cette attractivité autour d'enseignes nationales (Leroy Merlin, Cuisinella, Carrefour, Boulanger, Gifi...) tout en conservant les commerces de proximité. C'est cet équilibre qui permet la qualité de vie que nous tentons d'offrir aux habitants, artisans et commerçants de Merlimont.

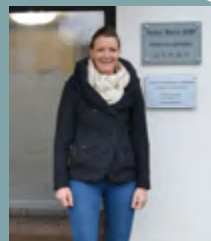
Les p'tits nouveaux

Bienvenue à Merlimont !

La Municipalité souhaite la bienvenue à tous ses nouveaux habitants et commerçants. Vous venez de vous installer dans notre commune et souhaitez des informations pratiques ?

N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie !

Santé



Cécile Guillemant Lefebvre, infirmière libérale, vient de s'installer au 47 avenue de Champagne, dans le même cabinet que le Dr Robin. Pour des soins à domicile ou à son cabinet, veuillez la contacter au 06 60 82 89 83.

Mode



Le magasin "Stock Outlet" a ouvert ses portes le 15 septembre 2017. L'enseigne propose des produits de marques à petits prix. Vêtements, accessoires, linge de maison ou encore parfums, le choix est vaste et il y a de nouveaux arrivages chaque mardi. Julien, Aurélie et Sandrine, la responsable, vous accueillent rue Auguste Biblocq, 7j/7 de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h.

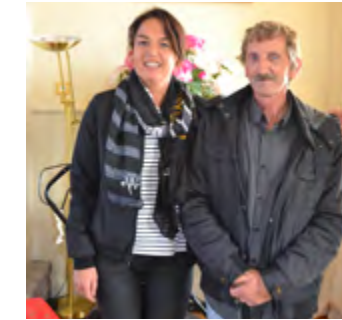
Vie municipale

Depuis la publication du précédent magazine municipal, trois agents de notre collectivité ont fait valoir leur droit à la retraite. Un grand merci à eux pour ces années passées au service de la collectivité et bonne retraite !

Des départs...



Hubert Duporge, agent des services techniques, est parti à la retraite le 1^{er} juillet 2017.



Idir Amara, agent des services techniques, est parti à la retraite le 1^{er} octobre 2017.



Bernard Delarue, agent des services techniques, est parti à la retraite le 1^{er} novembre 2017.

... et des arrivées !



Serge Debruxelles occupe le poste de Directeur technique depuis le 1^{er} juin 2017. Originaire de la Côte d'Opale, il était précédemment en poste à Avrillé, dans le Maine et Loire, où il était en charge de la prévention des risques. Depuis son entrée en fonction à Merlimont, il coordonne les services techniques municipaux avec Luc Rohart et Patrice Desgardin et assure le suivi des projets et travaux sur le territoire communal en lien avec Thierry Sauvage. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.



Après le départ de Carine Hamdi, Hubert Lelièvre est le nouveau policier municipal. Âgé de 50 ans et originaire de l'Ardrésis, ce gardien-brigadier est en charge de la police municipale de proximité. Occupation du domaine public, surveillance de la sortie des écoles, prévention des incivilités, troubles du voisinage, surveillance du territoire communal en lien direct avec la Gendarmerie... le champs d'action est vaste pour ce policier municipal expérimenté à qui nous souhaitons la bienvenue.

Quid des projets 2018 ?

Affaires scolaires

Trois questions à

1. La Municipalité a lancé un chantier d'envergure comprenant la création de salles, de blocs sanitaires ainsi que l'extension du restaurant scolaire. Ce "projet école" fait partie des priorités, pourriez-vous nous décrire les changements majeurs apportés ?

Amélie Jankowski : "En effet, ce chantier au sein de l'école est une priorité car si les bâtiments en dur sont régulièrement entretenus (peintures, équipements...), le bâtiment préfabriqué ne pouvait être réhabilité, les matériaux qui le composent étant très anciens et ne répondant plus aux normes actuelles. Ce dernier, vétuste, a temporairement été remplacé par un préfabriqué loué ponctuellement afin d'accueillir la classe de CE2 de Monsieur Rimbart.

L'ancien préfabriqué sera supprimé pour laisser place à un ensemble de deux classes et une nouvelle garderie en structure modulaire nouvelle génération. Ces travaux seront également l'occasion de reconfigurer la disposition des bâtiments scolaires afin de les rassembler pour plus de confort et de sécurité.

Concernant la cantine, il s'agit d'un agrandissement et d'une mise aux normes de la cuisine avec la mise en place d'un self pour les enfants de l'élémentaire. Cette extension de la salle de restauration va permettre d'accueillir 125 élèves

par service contre 80 auparavant.

Nous en profiterons également pour travailler sur la mise aux normes et l'accessibilité des bâtiments. Les toilettes vont d'ailleurs complètement être rénovées afin de répondre aux normes PMR. Un préau sera créé dans la jonction du bâtiment scolaire et cette extension de la cantine. Cela permettra de proposer aux enfants et aux enseignants, une surface couverte plus importante qui deviendra le nouvel espace d'accueil des parents. L'entrée de l'école se fera désormais au niveau de ce préau.

En lieu et place de l'ancien préfabriqué sera aménagé une voie de circulation piétonne permettant aux parents de circuler d'une école à l'autre en toute sécurité, avec un abri couvert et à chaque extrémité, les parkings place des Commerces et place de la Haye. Cette liaison sécurisée entre les deux écoles permettra aux élèves de l'école maternelle d'accéder directement au restaurant scolaire."



Amélie JANKOWSKI
Conseillère municipale
déléguée aux
Affaires scolaires



Voici à quoi ressemblera la nouvelle école primaire.

2. Ces travaux d'envergure ne vont-ils pas perturber le bon déroulement de l'année scolaire ?

Amélie Jankowski : "Non, il n'y aura aucune perturbation pour les enfants et les enseignants puisque, comme vous le savez déjà, la garderie, auparavant installée dans l'ancien préfabriqué, a déjà été délocalisée dans la salle de motricité de l'école maternelle, et la classe de CE2 de Monsieur Rimbart a également été transférée dans un nouveau préfabriqué. D'autre part, le phasage du chantier a été pensé de façon à conserver un confort de travail pour les écoliers et les enseignants ainsi qu'à maintenir les centres de loisirs avec restauration le midi.

La phase 1 : début des travaux prévu à la fin du premier trimestre 2018. Ils dureront jusqu'en juillet 2018. Cette phase comprend la construction des salles, la démolition de l'ancien préfabriqué et son désamiantage. Durant cette période, la cantine reste à l'école, dans les locaux actuels. Les travaux s'arrêtent pendant l'été.

La phase 2 : reprise des travaux en septembre 2018 avec cette fois le déplacement de la cantine à la salle polyvalente. Un système de navettes acheminera les enfants de l'école jusqu'à la salle polyvalente. Cette deuxième phase comprend la réalisation des blocs sanitaires et du préau ainsi que l'extension du restaurant scolaire. Fin des travaux prévue en juin 2019 afin que l'école puisse de nouveau accueillir le centre de loisirs d'été."

3. Quelles précisions pourriez-vous nous apporter sur l'installation du système de paiement TIPI ?

A.J : "Afin de faciliter les règlements cantine et garderie, le système de paiement en ligne TIPI (Titre Payable par Internet) sera mis en place au premier trimestre 2018. Ce dispositif est accessible 7 jours/7 et 24h/24 sur le site www.tipi.budget.gouv.fr. Ce qui change : les parents viendront en mairie en début d'année pour remplir un dossier d'inscription. En fin de mois, suite au pointage effectué chaque jour à la cantine, une facture de ce mois échu sera établie par le régisseur. Les parents recevront donc une facture, munie d'un code grâce auquel ils pourront procéder au paiement en ligne. Nous ferons une communication plus dense en début d'année 2018, afin d'expliquer dans les détails la marche à suivre pour effectuer ce paiement.

Les moyens de paiement actuels restent cependant disponibles en mairie (chèque, espèces et carte bancaire) pour ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas payer en ligne.



Digue

1. État des lieux

La plage de Merlimont, comme l'ensemble du littoral français, subit un phénomène d'érosion important. Depuis 2014, le haut de plage s'est abaissé d'environ 2 mètres. Le déficit sédimentaire, au regard des données de 2012, est évalué à 80 000 m³. Mary Bonvoisin, maire de Merlimont, s'est énormément investie sur ce dossier dès le début de son mandat. La commune a fait réaliser un diagnostic complet de l'ouvrage de défense contre la mer et celui-ci apparaît fortement dégradé.



Le 27 avril 2017, en Conseil communautaire, la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM), a acté une stratégie d'intervention à court et moyen terme concernant l'ouvrage de défense contre la mer.

Elle a notamment :

- validé les travaux à réaliser d'urgence sur l'ouvrage et la plage en 2017 (pose de ganivelles et de filets coco, réensablement de 15 000 m³ avant la saison estivale, réparation du perré)

- lancé les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à l'élaboration et à la réalisation d'un programme d'actions pour le littoral de Merlimont, sur l'ouvrage de défense contre la mer et sur l'estran.

Seuls les travaux de réfection de l'ouvrage de défense contre la mer

et les travaux sur l'estran relèvent de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), compétence appartenant désormais à la CA2BM. Or, il convient de réfléchir d'une manière globale sur l'ouvrage digue y compris sur les aménagements de la "digue promenade" qui relèvent cette fois de la compétence communale. Pour ce faire, par délibération du 29 juin 2017, le Conseil communautaire a validé la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et répartie comme suit : 80% du coût pour la CA2BM et 20% pour la commune de Merlimont.

La CA2BM a lancé une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre. Le coût global de l'opération d'investissement est évalué à 10 millions



d'euros (8 millions pour la CA2BM et 2 millions pour Merlimont). L'appel d'offres a été organisé du mois de juillet au mois d'octobre 2017 et la commission a retenu l'offre présentée par le Groupement Artélia - Atelier KVDS.

2. Missions de ce groupement maître d'œuvre

Le Groupement Artélia (bureau d'étude) - Atelier KVDS (architecte urbaniste) va réaliser une étude sur le profil de perré à reconstruire à Merlimont. Il procédera également à l'étude sur les aménagements à réaliser sur la plage : quel volume de rechargement à mettre en place, quels ouvrages pour maintenir ce volume de sable, quelle source utiliser (au large, sur les bancs de sable) ? Ce groupement possède une forte expérience dans le domaine ainsi qu'un ancrage local puisqu'il a récemment mené la requalification du front de mer de Wissant et d'autres aménagements au Portel, à Cayeux ou encore au Crotoy.

La requalification du front de mer de Merlimont comprend :

- la reconstruction de l'ouvrage de protection contre la mer

- un rechargement sédimentaire de l'estran destiné à retrouver une plage sèche à marée haute et à protéger l'ouvrage

- le réaménagement complet du front de mer (en prenant en compte le volet urbain et paysager de la digue promenade).

Une fois que le groupement aura trouvé, en concertation avec la CA2BM et la Municipalité, le profil d'ouvrage digue le plus approprié à Merlimont, un appel d'offres sera de nouveau lancé afin de recruter les entreprises qui s'adonneront à la reconstruction de cette digue.

Parallèlement aux études techniques, une recherche de subventions sera menée pour permettre à la CA2BM et à Merlimont d'avoir un reste à charge le plus faible possible. Les subventions pourraient s'élever jusqu'à 60%.

3. Calendrier

2018 : diagnostic et collecte des données complémentaires. 1^{er} jet du projet présenté en septembre 2018. 1^{ère} estimation du montant des travaux. Concertation avec la population et les pouvoirs publics.

2019 : dépôt des dossiers réglementaires et des dossiers de demandes de subvention.

2020/2021 : lancement de l'appel d'offres travaux au premier trimestre. Début des travaux attendu en septembre 2020.

L'objectif est de redonner au front de mer une image homogène, apaisée et fonctionnelle en replaçant l'utilisateur au cœur des réflexions.

Jeunesse / Sports

Trois questions à



Olivier BEAUGRAND
Conseiller municipal
délégué à la Jeunesse
et à la Citoyenneté



2. En termes d'équipements pour la jeunesse, Merlimont dispose d'un skate park et de 6 aires de jeux. Y a-t-il de nouveaux aménagements à venir ?

O.B : "Récemment nous avons dressé un rapport sur l'état de ces aires de jeux et nous avons constaté que certaines avaient besoin d'être embellies, améliorées. Nous allons donc procéder à quelques aménagements à court et moyen termes. Concernant le terrain de bicross, une réflexion est en cours car, trop peu fréquenté il se pourrait que nous lui trouvions une autre utilisation. Nous sommes également en cours de réflexion pour installer un terrain de basket sur le secteur plage ainsi qu'une aire de jeux supplémentaire sur le secteur village pour les 6-12 ans, route d'Étaples. En parallèle, nous utiliserons le matériel existant afin de développer un terrain multi-sports engazonné à proximité des terrains de foot et essentiellement réservé à la pratique du hockey sur gazon et du tennis ballon. Ce terrain, sera ouvert à tous. D'autre part, et afin de satisfaire tous les jeunes merlimontois et tous les âges, l'adjoint aux Finances, Didier Bricout, porte un projet de jardin d'enfants pour les 3-7 ans. Ce dernier devrait être installé au cours du 1^{er} trimestre 2018, rue Camille Delacroix, près du parcours sportif existant. Il sera notamment composé d'un pont de singe et de portiques."

1. La Municipalité a décidé de mettre en place des ateliers manuels, des animations et surtout un centre de loisirs à chaque vacances scolaires. Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette volonté pour 2018 ?

Olivier Beaugrand : "Avec les membres de la Commission Jeunesse et le concours de l'animateur de la commune, Nicolas Gaudet, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une réelle demande de CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) durant les petites vacances scolaires. Le problème qui se posait était alors d'assurer un système de restauration le midi. Après un accord passé avec le prestataire API, un repas le midi a été mis en place et les centres de loisirs ont pu être instaurés pendant les vacances, sauf à Noël. En effet, Noël est un moment familial où la demande de centre de loisirs est beaucoup moins importante.

La capacité d'accueil est actuellement de 40 enfants mais à l'avenir nous souhaiterions augmenter cette capacité et développer un centre de loisirs durant les deux semaines des petites vacances."

Pour la première fois, un centre de loisirs pour les enfants de 3 à 10 ans vous sera proposé pendant les vacances de février. Il aura lieu du lundi 26 février au vendredi 2 mars 2018, de 9h à 17h avec possibilité de restauration sur place le midi. Une garderie sera également mise en place le matin de 8h à 9h et le soir de 17h à 18h. Les dossiers d'inscription sont à retirer dès à présent au Bureau d'Informations Touristiques et sont à ramener du lundi 15 au samedi 20 janvier 2018.

3. Vous évoquez les installations à court et moyens termes, pourriez-vous peut-être nous dévoiler des projets sur le long terme ?

O.B : "Une chose est sûre, nous souhaitons, sur le long terme, maintenir, diversifier et étoffer les animations et sorties jeunesse, à l'instar du déplacement à la Paris Games Week le 2 novembre 2017. Ensuite, nous avons une piste de travail sur un projet qui devrait voir le jour dans quelques années. Pour faire face à la problématique du recul du trait de côte, nous envisageons de créer une zone ensablée close qui serait, à l'année, une aire de jeux pour les Merlimontois, et qui, durant la saison estivale, serait dédiée à un club de plage disposant de trampolines et autres agrès pour enfants. Cette aire de jeux se voudrait évolutive et nous l'étofferions au gré des années."

Urbanisme / Travaux

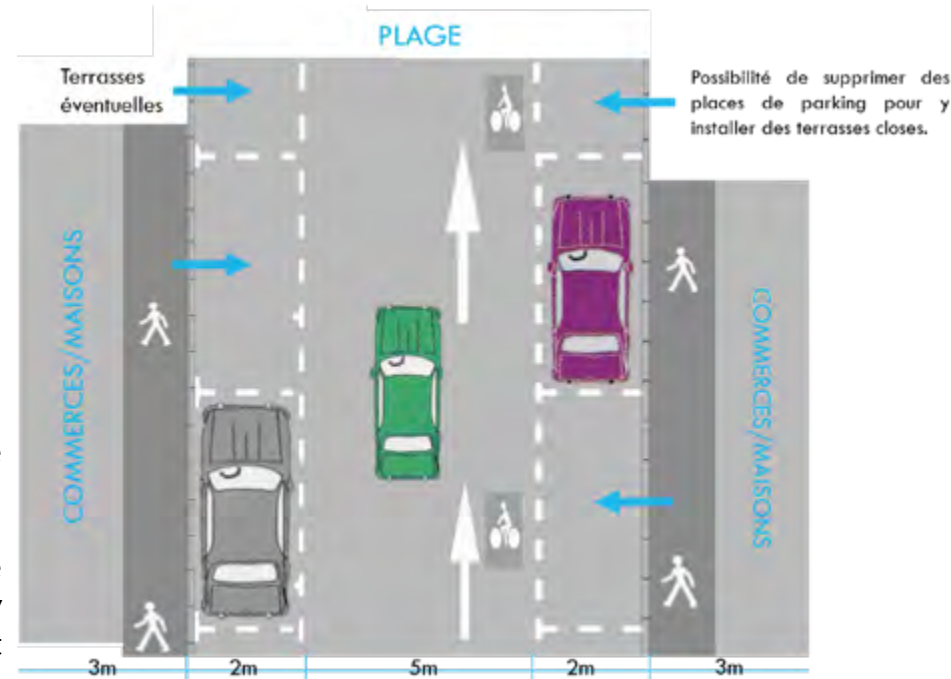
1. Circulation

Le sens unique de circulation instauré boulevard de la Manche va s'étendre à l'avenue de la Plage. Il permettra l'aménagement :

- d'une bande cyclable avenue de la Plage
- d'un stationnement gratuit réglementé à 1h30 maximum
- d'un dépose-minute avenue de la Plage
- d'un parc à vélos avenue de la Plage
- de terrasses supplémentaires.

Le nouveau sens unique s'appliquera du boulevard de la Manche jusqu'aux rues d'Estrée et Dugay Trouin, au niveau du restaurant l'Ambiance.

Schéma du nouveau sens de circulation

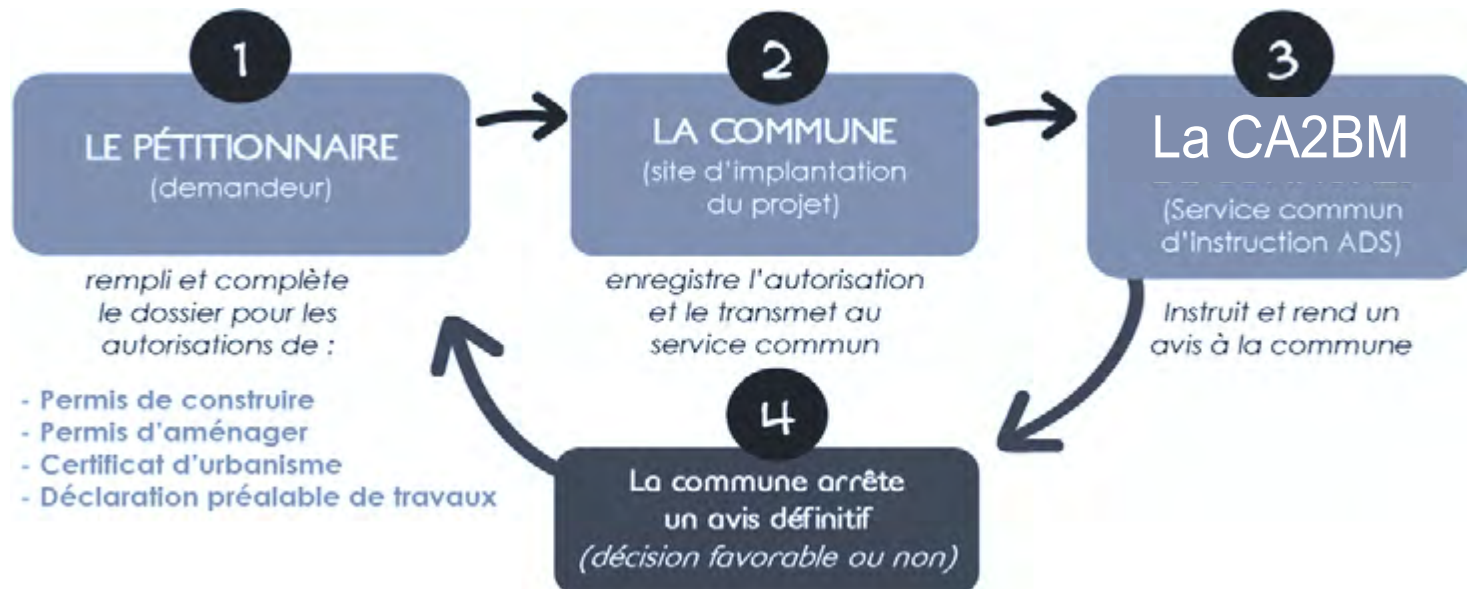


2. Assainissement / Voiries

La réfection des voiries et les travaux d'assainissement des eaux usées (désormais de compétence communautaire) se poursuivent. La deuxième partie de la rue du Touquet sera terminée au premier semestre 2018.

3. Service ADS

La Communauté d'Agglomération crée un service commun urbanisme, dit d'Application des Droits des Sols (ADS). Ce service commun instructeur sera opérationnel au 1er janvier 2018, la commune y a adhéré par délibération en Conseil municipal le 29 novembre 2017. Il s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale permettant d'assurer des économies d'échelle et de mutualiser les moyens mais aussi de faciliter l'organisation et la répartition géographique des instructeurs, d'anticiper la planification (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, PLUi) à l'échelle du territoire de la CA2BM (voir schéma ci-dessous).



Tourisme

1. Bureau d'Informations Touristiques

Mis en place, au 1^{er} janvier 2017, le Bureau d'Informations Touristiques (BIT) se substitue à l'Office de Tourisme, suite au transfert de la compétence tourisme à la Communauté d'Agglomération.

Cette structure, physiquement identique et fonctionnant comme l'ancien Office de Tourisme, dépend de l'Agence d'Attractivité Opale&Co, une association oeuvrant dans une politique commune, pour la promotion du Montreuillois et de la Côte d'Opale. Vous trouverez les mêmes informations et services que précédemment au BIT de Merlimont.

2. Famille Plus

Merlimont est en cours d'obtention du label Famille Plus. Ce label est accordé pour une période de trois ans aux communes qui mènent une réelle politique d'accueil des familles et des enfants. Des contrôles intermédiaires et un travail régulier permettent une amélioration et une adaptation constante de l'offre destinée aux familles. Les professionnels d'hébergement, d'activités et de restauration s'engagent, aux côtés de la commune, à mettre en place un accueil privilégié pour les familles.



Carole vous accueille au BIT de Merlimont.

3. Camping cars

Aménagement d'une aire de camping-cars sur le secteur plage afin de permettre une mise en valeur optimale du sentier sur pilotis.

Logement

Projets immobiliers : constructions de 9 logements seniors rue Marc Facompré.

16 logements familiaux en accession à la propriété seront également construits rue du Petit Marais (voir page 16 de notre précédent magazine municipal). D'autres projets de logements à loyers modérés sont à l'étude à la plage et au village.

Numérique

La fibre optique est la technologie la plus récente en matière d'accès à internet. En pratique, elle permet le transfert des données à grande vitesse via la lumière. Cette dernière transite par un câble contenant des fils de verre ou de plastique aussi fins que des cheveux. Le déploiement de la fibre nécessite la création d'un nouveau réseau totalement indépendant. La fibre optique sera déployée sur la commune de Merlimont à partir de 2020. Le début des travaux est attendu fin 2018, dé-

but 2019. Ils consisteront en ce que l'on appelle un picquetage (repérage de toutes les habitations) pour ensuite procéder au passage de toutes les fibres sur le territoire.

Sécurité

Un système de vidéoprotection sera installé aux abords des écoles et de la mairie.

Afin de sécuriser les différentes manifestations, la commune fera l'acquisition de plots béton.

Commerces

La place des commerces sera valorisée grâce à l'installation de mobilier urbain.

Une signalétique en forme de totem sera mise en place au rond point place de la Haye afin d'indiquer les commerces du secteur plage.

Cadre de vie

Deux boîtes à livres seront installées sur la commune. Le principe est simple : chacun peut y déposer un ouvrage et en récupérer un autre gratuitement, tout est basé sur l'échange.

Des aménagements paysagers seront réalisés place de la Gare les pots de fleurs seront maintenus toute l'année dans la station. Mise en place du plan "0 Phyto" interdisant l'utilisation de pesticides et autres produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts de la commune (voir article dans notre précédent magazine, page 18).

Agenda

Dimanche 7 janvier

Concert de l'an nouveau

Orchestre Opale Sinfonietta et ses 45 musiciens
15h30, à la salle polyvalente
Renseignements et tarifs : Merlimont Passion
07 83 02 18 80

Mardi 27 février

Sortie Nature

Départ de l'Office de Tourisme à 10h
Renseignements et inscriptions à l'Office de Tourisme
2 € la sortie

Mercredi 28 février

Atelier enfants

14h30, salle Navez
Renseignements et inscriptions à l'Office de Tourisme
2 €

Vendredi 2 mars

Atelier enfants

14h30, salle Navez
Renseignements et inscriptions à l'Office de Tourisme
2 €

Lundi 5 mars

Sortie Nature

Départ de l'Office de Tourisme à 10h
Renseignements et inscriptions à l'Office de Tourisme
2 € la sortie

Du mardi 6 au jeudi 8 mars

"Merlimont c'est gonflé"

Parc de structures gonflables, initiations aux nouveaux sports, jeux anciens, ateliers créatifs...
Salle des Tennis, de 10h à 12h et de 14h à 17h.
3,50 €

Week-end Merlimont Festi' Vintage
Retour dans les 50's and 60's
Samedi 31 mars et dimanche 1^{er} avril



Afin d'étoffer son programme et de proposer des manifestations toujours plus originales, la Municipalité, accompagnée par le service Animations, a décidé d'instaurer un événement qui lancera la saison estivale. Durant le week-end de Pâques, Merlimont se transformera en une station vintage ! Direction le passé pour un retour dans les fifties et les sixties. Au détour d'une ruelle, vous croiserez sans doute des pin-up ou des yéyé... Ce moment, convivial et populaire, vous plongera dans vos souvenirs lointains, nostalgiques mais heureux. Il vous donnera la banane et des envies de boogie woogie !

Expositions de véhicules de collection, jeux et manèges anciens, stands rétro, concerts, bal populaire... ne manquez pas ce rendez-vous.

Le week-end Festi'Vintage va devenir un incontournable !

Retrouvez l'affiche de l'événement en dernière de couverture.

Guy Ducrocq : la passion du souvenir

À 87 ans, Guy Ducrocq est un Merlimontois amoureux de sa commune. Depuis son plus jeune âge, il conserve précieusement affiches, flyers, coupures de journaux et tout document faisant référence à Merlimont.



Mary Bonvoisin a rendu visite à Guy Ducrocq en septembre.

Guy Ducrocq est né à Tubersent. Cet ancien artisan-menuisier est arrivé à Merlimont dès l'âge de 18 mois. Par passion pour notre commune, mais aussi pour garder une trace des événements qui ont marqué sa vie, Guy garde tout, au point que sa maison, située avenue de la Plage, s'est transformée en un véritable musée.

Dès l'entrée, dans une petite pièce, les murs sont couverts de posters et de photos. "J'ai investi les lieux !", s'amuse Guy Ducrocq. Dans son bureau, des affiches et photos du Général de Gaulle cô-

toient celles des élus passés et présents de Merlimont. S'il sourit en évoquant quelques souvenirs, il prend un air beaucoup plus sérieux et plus triste lorsqu'il montre son "mur des défunts", sur lequel il conserve les faire-part de décès de ses amis partis trop tôt : Léonce Deprez, Damien Klamka... la

liste est longue pour cet octogénaire gagné par l'émotion.

Guy Ducrocq ne s'intéresse pas par hasard à l'actualité de notre commune. Pendant plusieurs années, il a été un acteur dynamique de la vie municipale : Adjoint au Maire, Président du Comité des fêtes, Vice-président du Club de tennis... Dans l'antre de la nostalgie, on trouve aussi de nombreux ouvrages, des cahiers remplis de toute une vie. Certaines pages sont jaunies par le temps mais les souvenirs sont couchés avec une écriture soignée, qui évoque pêle-mêle le Comité des fêtes, les as-

semblées générales, les défilés des chars fleuris, le tennis... "Depuis que je suis tout petit, j'ai ce besoin de tout écrire, de tout garder, pour ne pas oublier..."

Guy Ducrocq écrit aussi des lettres aux élus, aux associations, au Président de la République et il n'est pas peu fier de brandir certaines réponses rangées aux côtés de chansons qu'il a écrites et qu'il aime fredonner (comme il l'a fait cette année au repas des aînés), de pièces de théâtre, de fictions. Les souvenirs qui évoquent son épouse Huguette, décédée le 4 juin 2016 à 85 ans, tiennent bien sûr une place particulière. Inséparables, ils partageaient les mêmes passions.

La découverte de ce petit musée privé ne peut s'achever sans la visite du sous-sol où d'autres souvenirs s'entassent : vieilles affiches électorales, articles de journaux, anciennes pancartes, de vieux décors de théâtre, des outils, des chaussures de tennis, des maillots de football... des casiers d'archives ! Autant de documents, de souvenirs... qui font de Guy Ducrocq une mémoire vivante de notre commune.

INVITATION AUX VOEUX DU MAIRE

Vendredi 5 janvier 2018,
Mary BONVOISIN, maire de Merlimont,
ainsi que tous les membres du Conseil municipal
vous convient à leur cérémonie de vœux,
salle polyvalente, à 19h.

Ouverture des portes dès 18h30.

Méli-Mélo de photos

PATRIMOINE



Les Journées du Patrimoine, les 16 et 17 septembre 2017, étaient aussi l'occasion de découvrir des endroits remarquables parfois situés juste sous notre nez ! Ici, visite guidée de la Réserve Biologique Domaniale de Merlimont avec l'Office National des Forêts.

CONCERT



Le dimanche 19 novembre, la salle polyvalente était pleine à craquer pour accueillir le concert Beatles Guitar and Co proposé par Bruno Mursic.

TÉLÉTHON



Les 8, 9 et 10 décembre, malgré un froid glacial, les Merlimontois se sont, une fois encore, montrés solidaires lors de ce week-end du Téléthon.

JEUNESSE



Durant les vacances de la Toussaint, le service animations de la commune organisait une journée à la Paris Games Week.

FLEURISSEMENT



Le 16 octobre, tous les participants au concours des Maisons Fleuries ont été conviés à une réception pour les remercier de contribuer au fleurissement de la commune. Tous sont repartis avec un rhododendron.

CONSCIENCE



Dernièrement, deux bacs à marée ont été installés en front de mer, l'un au niveau du club nautique, l'autre juxtaposé aux toilettes publiques.

SAINT NICOLAS



Le 6 décembre 2017, la Municipalité a offert un spectacle aux petits Merlimontois afin de célébrer la Saint Nicolas.

REPAS DES AÎNÉS



Plus de 200 aînés se sont retrouvés au centre Vacanciel pour le traditionnel repas de fin d'année.

Merlimont

Week-end

Festi Vintage

"RETOUR DANS LES 50'S/60'S"

Avec la participation de l'Association US Folklore

SAMEDI 31 MARS & DIMANCHE 1^{ER} AVRIL 2018

Animations, expositions de voitures,
nombreux stands,
manèges et jeux enfants

Samedi 20h30
Spectacle Cabaret
et Bal Populaire
Salle Polyvalente
5 €



Dimanche 21h concert Hommage 50's / 60's
Billetterie en vente à l'Office de Tourisme
Salle Polyvalente - 5 €



Service Animation - Place de la Chapelle - Merlimont
03 21 94 32 90 - contact@merlimont.fr - merlimont.fr

